

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID: 027-212705982-20251015-DB07_151025-DE

Département de l'Eure Arrondissement des ANDELYS Canton de LOUVIERS - NORD MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 5 DU 15/10/2025- DB07

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 10 octobre 2025 Date d'affichage : le 10 octobre 2025 Nombre de conseillers : en exercice : 15

> Présents: 13 Votants: 13 Dont pouvoir (s): 0

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE QUINZE OCTOBRE A 20 HEURES 28, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LAETITIA SANCHEZ, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS: MESDAMES ET MESSIEURS LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, BERNARD LEBOEUF, FREDERIC BESNARD, SANDRA LEBOURGEOIS, CELINE RECHER, JEAN-LUC ENJALBERT, JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE, SYLVIE PAUTHIER, FRANCINE DESABAYE, CHANTAL QUERNIARD, ALAIN LOEB, PASCAL SCHWARTZ.

Pouvoirs DE: /

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S: FRANÇOISE COHAN, , ELODIE DESABAYE

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: JÉRÔME BOURLET DE LA VALLEE

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE : SECURISATION ECOLE MATERNELLE

Madame la Maire réaffirme que la sécurité au sein des écoles est une priorité. Les élèves ont en effet le droit à un environnement sécurisé au sein de l'institution scolaire. La volonté de prévenir les accidents constitue également une préoccupation de tous les instants.

Ainsi, le conseil municipal est sollicité pour étudier les propositions consistant à installer un portail et une clôture ci-après :

Société 1 : SAINT-MARTIN-GAVEAU

Type de prestation : fourniture/installation de portail/clôture Total investissement : 5974.00 € HT soit 7168.80 € TTC FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 2987.00 € HT Reste à charge de la commune : 50% soit : 2987.00 € HT

Société 2 : ART DU PAYSAGE

Type de prestation : fourniture/installation de portail/clôture Total investissement : 4398.00 € HT soit 5277.60 € TTC FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 2199.00 € HT Reste à charge de la commune : 50% soit : 2199.00€ HT

Société 3 : CRB EURL

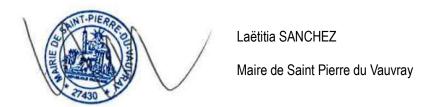
Type de prestation : fourniture/installation de portail/clôture Total investissement : 3638.00 € HT soit 4365.00 € TTC FDC DROIT COMMUN SOLLICITE : 1819.00 € HT Reste à charge de la commune : 50% soit : 1819.00 € HT

ID: 027-212705982-20251015-DB07_151025-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet n°2 de la société ART DU PAYSAGE (« Société 2 » ci-dessus) proposé par Madame la Maire,
- D'autoriser Madame la Maire à demander les fonds de concours droit commun auprès de l'agglomération seine Eure.
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun.
- De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre.



La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :